

# LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Tous les cinq ans, des élections permettent aux citoyens des 27 États membres de choisir leurs représentants au Parlement européen. Les prochaines élections européennes auront lieu **le dimanche 26 mai** en France.



## COMMENT FONCTIONNENT CES ÉLECTIONS ET QUI ÉLIT-ON ?

### QUE FAIT LE PARLEMENT EUROPÉEN ?



- ☑ Il a un rôle majeur dans le processus de décision de l'Union européenne.
- ☑ Il intervient sur vingt domaines de compétences dont : les affaires étrangères, l'emploi, l'environnement ou encore l'agriculture.
- ☑ Les députés qui le composent sont répartis en commissions permanentes spécialisées. Ils élaborent des rapports, font des propositions législatives, organisent des auditions d'experts et mènent les négociations avec le Conseil de l'Union européenne.
- ☑ Il a aussi un rôle consultatif dans une cinquantaine de domaines où il n'est pas décisionnaire, comme le droit de la concurrence.
- ☑ Il peut opposer un veto dans 16 domaines, comme l'adhésion d'un nouvel Etat membre de l'Union ou la signature de traités internationaux.
- ☑ Lorsque la Commission européenne fait une proposition de loi, les députés amendent et votent le texte avec le Conseil de l'Union européenne.
- ☑ Il établit, en lien avec le Conseil, le budget annuel de l'Union européenne.
- ☑ Peu après leur élection, les nouveaux députés européens se prononceront à la majorité pour ou contre le candidat proposé par les États membres pour être le Président de la Commission européenne.



SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT À UN TOUR



Pour ces élections, la France ne sera plus découpée en huit circonscriptions régionales, comme entre 2003 et 2014, mais formera une **circonscription unique**.



Une liste de candidats sera présentée par **chaque parti** pour l'ensemble du territoire français, et chaque citoyen aura la possibilité de donner sa voix à la liste de son choix.



À l'issue du scrutin, les partis ayant obtenu **PLUS DE 5% DES SUFFRAGES** bénéficieront d'un **nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix**.

DÉPUTÉS FRANÇAIS siégeront au Parlement européen.



Au total, **705 EURODÉPUTÉS** seront élus en Europe, un nombre réduit par rapport aux 751 sièges à pourvoir en 2014 (suite au Brexit).



## COMMENT VOTER AU HAILLAN ?



**Il faut être inscrit sur les listes électorales de la ville.** En 2019, grâce à la loi n° 2016-1048 reprise dans le code électoral, les demandes d'inscription sont reçues et instruites tout au long de l'année et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédent des élections. Ainsi, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales du Haillan jusqu'à six semaines avant un scrutin soit avant le 30 mars pour les élections européennes.



Pourront voter aux européennes les **citoyens français** mais également **les ressortissants d'un pays membre de l'UE** qui résident en France.



Les bureaux de vote seront ouverts **de 8h à 19h**.



Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le 26 mai, **pensez au vote par procuration**.

### À NOTER :

Les européennes de mai 2014 étaient les premières élections françaises au cours desquelles le vote blanc était comptabilisé. **Le vote blanc sera à nouveau comptabilisé en 2019.**

La carte des bureaux de votes du Haillan et les formulaires sont téléchargeables sur [www.ville-lehaillan.fr/Voter-au-Haillan](http://www.ville-lehaillan.fr/Voter-au-Haillan)